

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUUVRE PETITE

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 19 juin 2025 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI

Mmes ROBERT, SCHMITT

Absent avec procuration: Mme BODILAHY

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum : atteint

Date de convocation : 12 juin 2025

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2- Décision modificative
- 3- SISCODIPE : adhésion des communes
- 4- Stationnement et visibilité
- 5- CCPOM : composition du conseil communautaire
- 6- Divers

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Il n'y a pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative

2025-06-19-01 DÉCISION MODIFICATIVE

Dans le but d'équilibrer le budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 11 voix pour,

- Approuve la décision modificative suivante :

BUDGET PRIMITIF 2025

Section de fonctionnement RECETTES Chapitre 70	Section de fonctionnement RECETTES Chapitre 042
7032 Stationnement et location voie publique	777 Recettes et quote-part subventions investissement transférées au compte de résultat
- 5 €	+ 5 €

3) SISCODIPE : adhésion des communes

Les communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz ont manifesté leur volonté d'adhérer au SISCODIPE, suite à la disparition au 31/12/2025 du Syndicat Mixte d'Electricité de l'Ouest Messin (SNEOM).

En application de l'article L5211-18 du CGCT, le comité syndical a accepté à l'unanimité l'adhésion de ces nouveaux membres, par délibération du 22 mai 2025.

Pour poursuivre la procédure, les communes, membres actuels du syndicat, doivent délibérer pour approuver l'adhésion de ces trois nouveaux membres.

2025-06-19-02 Adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz au SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du pays des Trois-Frontières)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-18,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les délibérations des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz sollicitant l'adhésion au SISCODIPE au 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 22 mai 2025 autorisant l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz,
Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces trois communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises,

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz au SISCODIPE.

4) Stationnement et visibilité

Madame POLO a sollicité le Maire pour créer une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur le parking de la mairie. Il existe actuellement une place de ce type sur les deux autres parkings.

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur le parking de la mairie.

Monsieur FERRET a averti le Maire d'un problème de visibilité au niveau du croisement de la sortie des garages et de la Grand Rue, au niveau du 69 Grand Rue. Les véhicules qui se stationnent sur le trottoir diminuent voire empêchent toute visibilité à cet endroit. Monsieur FERRET demande à ce que cette zone soit interdite de stationnement par l'installation d'un plot par exemple.

Le conseil approuve à l'unanimité l'installation de plots au niveau des 69 et 76 Grand Rue.

Monsieur MARTIN souhaite que le conseil examine la problématique de stationnement rue de l'Eglise, le long du 24 Grand Rue, qui entraîne un problème de visibilité et d'accessibilité aux logements et aux garages.

Le Maire ira voir sur place et avisera.

5) CCPOM : composition du conseil communautaire

Les conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent redéfinir leur composition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

La CCPOM a opté pour une répartition établie selon les modalités de droit commun prévues à l'article L 5211-6-1 du CGCT, ce qui correspond pour la commune de Moyeuve-Petite à 1 siège.

6) Divers

- Consommation d'eau au cimetière

La dernière facture d'eau du cimetière est anormalement très élevée. Sur place, le Maire n'a pas constaté de fuite. Il semblerait que des personnes ont laissé le robinet ouvert.

Par conséquent, les robinets seront changés pour des robinets à poussoir.

- Conseil d'école

Lors du dernier conseil d'école, les maitresses se sont plaintes du manque de modernité des tableaux (la dernière école de France qui utilise encore des craies) et souhaiteraient l'installation d'un TBI, comme partout ailleurs.

Le Maire indique n'avoir jamais reçu de directives de la part de l'inspectrice de circonscription sur l'équipement des classes avec ce type de matériel mais il la contactera pour connaître sa position sur le sujet.

Le conseil propose de vérifier auprès du collège si les professeurs ont remarqué des retards chez les élèves provenant de Moyeuve-Petite dus à la non utilisation de TBI à l'école primaire.

Le Maire rappelle que l'école a reçu il y a quelques années un don d'ordinateurs et qu'un tableau tactile avait été installé.

Le Maire,
C. SCHWEIZER



Le secrétaire,
F. STIBLING



Publié le 25 septembre 2025

FEUILLET DE CLOTURE DU Conseil municipal du 19 juin 2025

DELIBERATIONS

2025-06-19-01 DÉCISION MODIFICATIVE

2025-06-19-02 Adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt et Maizières-les-Metz au SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du pays des Trois-Frontières)

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI
Mmes ROBERT, SCHMITT

Absent avec procuration : Mme BODILAHY

Absent sans procuration: